

**VILLE DE THOUARS. COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2022**

**Information du Conseil Municipal en application des articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises et actes pris par M. LE MAIRE dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal.**

RAPPORTEUR	DÉLIBÉRATION	VOTE
M. CHAUVIN	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> 1.1.57. Construction et réhabilitation de locaux des Services Techniques au Centre Technique Municipal, Route de Poitiers à Thouars. Passation de marchés. 1.1.58. Réhabilitation de l'ancienne école Jean Mace, Place du 4 Août à Thouars. Passation de marchés.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVIN		Adopté à l'unanimité
	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>	
M. CHARRE	3.1.59. Aménagement du territoire. Affaires foncières. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Ville de Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.1.60. Aménagement du territoire. Acquisitions foncières. Acquisition de biens commerciaux sis 8-10 Avenue Victor Leclerc et maison d'habitation au 7 bis rue Ricard à Thouars, parcelles cadastrées 329 BE 289, 329 BE 290, 329 BE 291 appartenant à la SCI AUBAZINE.	28 voix pour 4 abstentions
M. CHARRE	3.1.61. Aménagement du territoire. Acquisitions foncières. Acquisition de parcelles situées rue Camille Pelletan et rue Jules Guesde à Thouars, appartenant à la Communauté de Communes du Thouarsais.	28 voix pour 4 abstentions
M. CHARRE	3.1.62. Aménagement du territoire. Acquisitions foncières. Acquisition d'un bien immobilier sis 36 Allée Ligonier à Thouars, parcelle cadastrée 329 section BM 125 appartenant à Mme REUNGOAT Marie.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	3.2.63. Aliénations. Foncier. Cession à M. LE ROUX Yvon du lot n°3 du lotissement des Beaux-Champs à Thouars.	Adopté à l'unanimité

M. CESBRON	<b>FONCTION PUBLIQUE</b> 4.1.64. Pôle Administration Générale. Direction Ressources Humaines. Création d'un Comité Social Territorial commun avec formation spécialisée.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.1.65. Pôle Administration Générale. Direction Ressources Humaines. Modalités de remboursement des frais kilométriques.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.1.66. Pôle Administration Générale. Direction Ressources Humaines. Débat. Protection sociale complémentaire.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.67. Personnels contractuels. Pôle Développement Territorial. Direction Service à la Population – Scolaire Enfance. Contrat d'Accroissement à Durée Déterminée Assistante administrative.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.2.68 Personnels contractuels. Pôle Administration Générale. Direction Affaires Générales. État Civil – Accueil. Assistante administrative.	Adopté à l'unanimité
M. CESBRON	4.4.69. Autres catégories de Personnels. Pôle Développement Territorial. Direction Culture – Architecture et Patrimoine. Recrutement de vacataire. Guide conférencier Ville d'art et d'histoire. Modification du taux horaire.	Adopté à l'unanimité
	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>	
M. PAINEAU	5.6.70. Indemnités de fonction du Maire, des Maires-délégués, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués. Répartition. Annule et remplace la délibération du 15 octobre 2020.	27 voix pour 4 abstentions
	<b>FINANCES LOCALES</b>	
M. GODRIE	7.1.71. Budget Principal. Approbation du compte de gestion de M. le receveur, exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.72. Budget Principal. Vote du Compte Administratif exercice 2021.	Adapté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.73. Budget Principal 2022. Affectation des résultats.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.74. Budget Principal. Vote du Budget Primitif exercice 2022.	28 voix pour 4 abstentions
M. GODRIE	7.2.75. Budget primitif 2022. Impôts, taxes et droits divers. Fixation du taux des taxes.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.76. Budget Annexe SPIC Énergies renouvelables. Approbation du compte de gestion de M. le receveur, exercice 2021.	Adopté à l'unanimité

M. GODRIE	7.1.77. Budget Annexe SPIC Énergies renouvelables. Vote du Compte Administratif exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.78. Budget Annexe SPIC Énergies Renouvelables. Vote du Budget Primitif exercice 2022.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.79. Budget Annexe Lotissement du Pré Long (Centre bourg). Approbation du compte de gestion de M. le receveur, exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.80. Budget Annexe Lotissement du Pré Long (Centre bourg). Vote du Compte Administratif exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.81. Budget Annexe Lotissement du Pré Long (Centre bourg). Vote du Budget Primitif exercice 2022.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.82. Budget Annexe Lotissement les Beaux-Champs. Approbation du compte de gestion de M. le receveur, exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.83. Budget Annexe Lotissement les Beaux-Champs. Vote du Compte Administratif exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.84. Budget Annexe Lotissement les Beaux-Champs. Vote du Budget Primitif exercice 2022.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.85. Budget Annexe Lotissement la Fontaine à Montais. Approbation du compte de gestion de M. le receveur, exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.86. Budget Annexe Lotissement la Fontaine à Montais. Vote du Compte Administratif exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.1.87. Budget Annexe Lotissement la Fontaine à Montais. Vote du Budget Primitif exercice 2022.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	7.5.88. Subventions accordées. Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain OPAH-RU. Subvention versée à Mme TEL-LIER pour le logement sis n°56 rue Waldeck Rousseau à Thouars.	Adopté à l'unanimité
M. CHARRE	7.5.89. Subventions accordées. Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain OPAH-RU. Subvention versée à l'indivision BODET/COCHARD pour le logement sis n°28 rue Rabelais à Thouars.	Adopté à l'unanimité
	7.10.90. Divers. Théâtre de Thouars. Association S'Il	

M. CHAUVEAU	Vous Plaît. Convention de partenariat financier Année 2022. Avenant n°1.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	7.10.91. Divers. Théâtre de Thouars. Association S'Il Vous Plaît. Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2022.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.10.92. Divers. Regroupement des Services Techniques. Mise à jour de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement.	Adopté à l'unanimité
M. GODRIE	7.10.93. Divers. Réhabilitation du Château du Bois Baudran. Mise à jour de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement.	Adopté à l'unanimité
<b>DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES</b>		
MME JUBLIN	8.1.94. Enseignement. Education – Jeunesse. Modification de la sectorisation. Création de nouvelles zones tampon.	Adopté à l'unanimité
MME LANDRY	8.5.95. Politique de la Ville. Quartier des Capucins. Appel à projets 2022.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.96. Culture. Demande de protection au titre des monuments historiques des édifices des bains douches et de l'ancien centre social SNCF.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.97. Culture. Convention entre la Ville de Thouars et la Fondation du Patrimoine au titre du soutien financier au Club des Mécènes du patrimoine de Deux-Sèvres portant sur la restauration de la lucarne du Musée.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.98. Culture. Convention de partenariat culturel et scientifique entre la Ville de Thouars, la Communauté de Communes du Thouarsais et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.99. Culture. Convention de partenariat entre la Ville de Thouars et la Fondation du Patrimoine au titre de la restauration du patrimoine privé non protégé 2022-2026.	Adopté à l'unanimité
M. CHAUVEAU	8.9.100. Culture. Convention de partenariat pour le fonctionnement d'un réseau intercommunal de bibliothèques en Thouarsais.	Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H00.

Affiché le 19 avril 2022

Département  
des  
Deux-Sèvres

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE THOUARS

-----  
Arrondissement  
de  
Bressuire

-----  
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de THOUARS s'est réuni salle socio-culturelle, 63 rue du stade, commune déléguée de Sainte-Radegonde, 79100 Thouars, choisie comme lieu ordinaire de ses séances à la suite de la convocation faite le huit avril 2022.

**Nombre de Conseillers en exercice : 35.**

### **POINTS 1.1.57 ET 1.1.58**

#### **POINTS 4.1.64 A 5.6.70 inclus**

**27 PRÉSENTS** : M. PAINEAU BERNARD, MAIRE, MME LANDRY CATHERINE, MME MAHIET-LUCAS ESTHER, M. CHAUVEAU PHILIPPE, MME GARREAU GAËLLE, ADJOINTS, MME BARON CECILE, MME BAUDOIN VALERIE, M. BIZAGUET ANTOINE, MME CARDOSO CHRISTINA, M. CESBRON PATRICE, M. CHAUVIN HERVE, M. COCHARD PHILIPPE, M. DESSEVRES PIERRE-EMMANUEL, M. DUMONT ALAIN, MME ETIENNE MARIE, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, MME GENTY FREDERIQUE, M. GODRIE JULIEN, M. JOLY JEAN-JACQUES, MME JUBLIN DIANE, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS, M. NOIRAUD BERNARD, M. PINEAU PATRICE, MME ROQUAIN DOMINIQUE, MME ROUX LUCETTE, MME SUAREZ LAURA, M. THOMAS PATRICE.

#### **4 EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

M. FORT FABIEN, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, M. LAHEUX BRUNO, M. LIGNE ALAIN, qui ont donné procuration à M. CESBRON PATRICE, MME BARON CECILE, M. THOMAS PATRICE, MME BARON CECILE.

#### **4 ABSENTS**

M. CHARRE EMMANUEL, MME DIDIER DALAL, MME HEBERT FREDERIQUE, MME THEBAULT CHRISTINE.

#### **31 VOTANTS.**

**POINT 1.58 : 30 VOTANTS (M. MINGRET Pierre-François ne participe pas au vote)**

### **POINTS 3.1.59 A 3.2.63 inclus**

#### **POINTS 7.1.71 A 8.9.100 inclus**

**28 PRÉSENTS** : M. PAINEAU BERNARD, MAIRE, MME LANDRY CATHERINE, M. CHARRE EMMANUEL, MME MAHIET-LUCAS ESTHER, M. CHAUVEAU PHILIPPE, MME GARREAU GAËLLE, ADJOINTS, MME BARON CECILE, MME BAUDOIN VALERIE, M. BIZAGUET ANTOINE, MME CARDOSO CHRISTINA, M. CESBRON PATRICE, M. CHAUVIN HERVE, M. COCHARD PHILIPPE, M. DESSEVRES PIERRE-EMMANUEL, M. DUMONT ALAIN, MME ETIENNE MARIE, MME FLEURET ANNE-CLAIRE, MME GENTY FREDERIQUE, M. GODRIE JULIEN, M. JOLY JEAN-JACQUES, MME JUBLIN DIANE, M. MINGRET PIERRE-FRANÇOIS, M. NOIRAUD BERNARD, M. PINEAU PATRICE, MME ROQUAIN DOMINIQUE, MME ROUX LUCETTE, MME SUAREZ LAURA, M. THOMAS PATRICE.

#### **4 EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

M. FORT FABIEN, M. GUÉNÉCHAULT PHILIPPE, M. LAHEUX BRUNO, M. LIGNE ALAIN, qui ont donné procuration à M. CESBRON PATRICE, MME BARON CECILE, M. THOMAS PATRICE, MME BARON CECILE.

### **3 ABSENTS**

MME DIDIER DALAL, MME HEBERT FREDERIQUE, MME THEBAULT CHRISTINE.

### **32 VOTANTS.**

**POINTS 7.1.72, 7.1.77, 7.1.80, 7.1.83, 7.1.86 : 31 VOTANTS (M. LE MAIRE ne participe pas aux votes des comptes des administratifs)**

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 et portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

MME SUAREZ LAURA ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché dans la huitaine, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS****VILLE DE THOUARS**

<b>OBJET</b>	<b>DESCRIPTIF SOMMAIRE</b>	<b>DATE DE L'ACTE</b>	<b>FORME JURIDIQUE DE L'ACTE</b>
<b>AMO – Fourniture lampes LED 2022.VILLE.13</b>	<b>AMO – Fourniture lampes LED Attribué à SARL BLUE ARC 44590 DERVAL Pour un montant de 4 500,00 € HT</b>	<b>24/02/2022</b>	<b>Lettre de commande</b>
<b>Cinéma – Square – Mobilier supplémentaire 2022.VILLE.20</b>	<b>Cinéma – Square : Mobilier supplémentaire Attribué à JDO Paysage 79300 BRESSUIRE Pour un montant de 5 385,00 € HT</b>	<b>14/03/2022</b>	<b>Lettre de commande</b>

## **INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE :**

### **1. COMMANDE PUBLIQUE**

DEC/08.03/DST1 Matériel. Renouvellement de contrat avec la Société Air Liquide pour la mise à disposition de bouteilles d'oxygène et d'acétylène pour le Centre Technique Municipal (atelier mécanique). Contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour un montant à régler de 732 € T.T.C.

### **2. URBANISME**

#### **2.3. DROIT DE PREEMPTION**

DEC/15.03URB2 Acquisition par voie de préemption de parcelles situées 1 et 3 rue Montesquieu à Thouars, cadastrées section 329 AN 456 et 329 AN 457, d'une superficie totale de 309 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI SIR représentée par Mme Couasnon Christine. La transaction s'effectuera au prix de 44.500 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.3. LOCATIONS**

DEC/10.05/AJA24 Patrimoine communal. Avenant n°1 au contrat de bail conclu entre la Ville de Thouars et Monsieur Thierry TARRASO domicilié 14 rue Drouyneau de Brie à Thouars pour la location du garage n°7 sis rue Lavoisier. Cet avenant modifie la désignation des parties au contrat (garage acquis par la Ville auprès de M. Perceveau), les modalités de versement et de révision du loyer, les coordonnées auxquelles verser ledit loyer et la durée du bail en établissant une échéance au 31 décembre 2021.

DEC/09.12/AJA85 Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gracieux à l'association Thouarsaise de Patinage 79 pour l'occupation de locaux à l'Espace Clubs Michel Olivier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette autorisation est consentie pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

DEC/09.12/AJA87 Autorisation d'occupation du domaine public consentie à titre gracieux à l'association Le Carreau Thouarsais pour l'occupation de locaux à l'Espace Clubs Michel Olivier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette autorisation est consentie pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

DEC/09.12AJA84 Autorisation d'occupation du domaine public consentie à la Compagnie des Archers de la Trémoille pour l'occupation à titre gracieux de locaux à l'espace Clubs Michel Olivier ainsi que d'une parcelle au stade Philippe Morin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette autorisation est consentie pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

## 8. DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES

### 8.9. CULTURE

- DEC/28.11.PAC54 Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle 2021. Convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la Ville de Thouars, Ciné-Thouars, le Théâtre de Thouars- Association S'Il Vous Plaît, l'école Joseph Dufournet (St Martin-de-Sanzay), la Compagnie L'Ouvrage, le Lycée Jean Moulin pour le reversement des aides allouées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine aux parcours 2021.
- DEC/07.03/PAC7 Tarifs Direction Culture. Année 2022.
- DEC/18.03/PAC8 Service de l'Architecture et des Patrimoines. Contrat de cession pour My Event avec Medhi Ouazzani pour six représentations les 12, 19, 26 juillet et les 09, 16 et 23 août 2022. Le contrat, à titre onéreux, s'élève à 5.011,25 € T.T.C.
- DEC/23.03/PAC9 Architecture et Patrimoines. Ville d'art et d'histoire. Demande de subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la programmation 2022.
- DEC/23.03/PAC10 Architecture et Patrimoines. Ville d'art et d'histoire. Demande de subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine au titre de la programmation 2022.
- DEC/23.03/PAC11 Architecture et Patrimoines. Ville d'art et d'histoire. Demande de subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département des Deux-Sèvres au titre de la programmation 2022.
- DEC/24.03/PAC12 Architecture et Patrimoines. Demande de subvention d'un montant de 25.518,20 € auprès du Département des Deux-Sèvres au titre de la restauration du Pont des Chouans.